

Peine capitale

Nous devons songer à diviser notre Code criminel en catégories distinctes pour le crime organisé et le crime non organisé; nous devrions également revoir notre système de libération conditionnelle. Je prie instamment le solliciteur général (M. Allmand) d'accorder toute son attention au problème que je viens d'exposer. Qu'arrive-t-il au membre de la pègre qui se fait prendre et qui est condamné malgré l'aide experte que ses protecteurs peuvent réunir? Celui-ci se conduit comme un prisonnier modèle et il devient rapidement admissible à la libération conditionnelle, même s'il n'a pas abandonné ses vieilles habitudes. Que fait-on dans de telles circonstances?

A mon avis, vos hauts fonctionnaires et vous-même devriez mettre au point un système de libération conditionnelle qui tienne compte du genre de crime auquel avait participé une personne avant sa condamnation. Les modalités de libération conditionnelle devraient être différentes pour le crime organisé. Je prétends en outre que les individus qui ne montrent aucun signe de remords pour leurs actes et aucun désir de se réformer ne devraient pas être automatiquement admissibles à la libération conditionnelle. Je suis entièrement en faveur d'un système de libération conditionnelle encore plus libéral. Nous devrions accorder la libération conditionnelle à beaucoup plus de gens, mais il existe de véritables lacunes dans la façon dont nous examinons les prisonniers qui deviennent admissibles à la libération conditionnelle. Je crois que nous n'avons pas une attitude assez libérale pour beaucoup d'entre eux; néanmoins, il me semble qu'un très grand nombre de ceux qui deviennent admissibles à la libération conditionnelle n'auraient jamais dû le devenir à cause de la nature du crime qu'ils avaient commis et parce qu'ils faisaient partie du crime organisé ou d'une association quelconque avant d'avoir commis leur crime; à leur sortie, cette association s'occupera d'eux d'une façon ou d'une autre, dans certains cas de façon très déplaisante, dans la plupart des cas de façon financière ou autre.

M. Allmand: Il y a maintenant des règles spéciales.

M. Watson: Espérons que ces règles spéciales seront précisées encore davantage de façon à s'appliquer aux genres d'activités criminelles qui me préoccupent et qui, je crois, suscitent chez le public une méfiance déraisonnable à l'égard de notre système judiciaire. Pour ma part, j'estime qu'il est infiniment supérieur à ce qu'il était il y a 50 ans, et immensément supérieur à ce qu'il était 50 ans auparavant. Mais, cela dit, nous n'avons pas à l'accepter tel quel et à en conclure qu'il demeurera acceptable dans les années à venir. Il y a certes lieu de l'améliorer, et de l'améliorer beaucoup plus efficacement de sorte qu'il inspire une plus grande confiance au public.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au sujet de l'amendement, j'aimerais d'abord féliciter bien sincèrement le député de Louis-Hébert (M^{me} Morin) d'avoir eu le courage de soumettre cet amendement à notre attention aujourd'hui. Elle prouve sans doute ainsi que, même si l'on a dû recourir à une certaine discipline dans les rangs du parti au pouvoir pour éviter ce genre d'amendements, certains députés, dont la représentante de Louis-Hébert, ont des convictions assez ancrées sur la question pour qu'elle veuille proposer d'ajouter son amendement à ceux que le comité recommande déjà d'apporter au bill C-2.

Cela dit, je tiens à ajouter que, tout en essayant de limiter mes commentaires au sujet de l'amendement, j'espère avoir l'occasion, au cours du présent débat, de réitérer certains arguments qui militent fortement en faveur du

[M. Watson.]

maintien de la peine capitale au Canada, au moins dans le cas de certains crimes. En même temps, je suis le premier à constater que des députés et parfois d'autres personnes mentionnent presque inévitablement qu'une décision à ce sujet doit être prise au moyen d'un vote libre ou, en d'autres termes, que c'est une question de conscience personnelle de décider si, oui ou non, la peine capitale devrait être maintenue.

Je trouve cela très étrange—ayant suivi jusqu'à un certain point l'attitude du solliciteur général (M. Allmand) à l'endroit de ce projet de loi lorsqu'il a été renvoyé au comité—que le gouvernement insiste encore pour qu'un vote libre ait lieu sur ce sujet à la Chambre. Il ne fait pas de doute que si le gouvernement, représenté sur ce point par le solliciteur général, est en faveur de l'abolition—et si j'ai bien compris les remarques du solliciteur général devant le comité permanent, celui-ci est d'avis qu'il devrait y avoir abolition complète—pourquoi, dans ce cas, le gouvernement ne présente-t-il pas un projet de loi visant à l'abolition; les whips pourraient alors se mettre à l'œuvre et on en finirait avec la question. Comment peut-on en faire une question de conscience quand on propose d'éliminer la peine de mort. Ce n'est sûrement pas un sujet de préoccupation, entre parenthèses, je crois savoir que la vaste majorité du caucus libéral appuie cette mesure d'abolition. Pourquoi le gouvernement Trudeau se tracasserait-il à ce sujet? Pourtant, nous constatons que le gouvernement n'a pas le courage de présenter une mesure prévoyant l'abolition totale.

• (1620)

Je ne puis que supposer que ce n'est donc pas tant une question de conscience qu'une question de votes qui trouble le gouvernement. Il sait que sur cette question, il n'est pas au diapason des Canadiens, c'est-à-dire des électeurs. Pour des raisons que j'essaie sincèrement de découvrir, il veut par des moyens détournés ou autrement, nous faire accepter de prolonger de cinq ans encore la suspension des dispositions concernant la peine de mort.

Monsieur l'Orateur, il est déplorable, je crois, qu'un gouvernement qui manque de fermeté au point de ne pas avoir le courage de ses propres convictions nous présente un bill qui prévoit exactement ce que veut le gouvernement quoi que nous fassions à la Chambre aujourd'hui, cette semaine, ou à n'importe quel moment en ce qui concerne la peine de mort. Ses membres sont abolitionnistes sans vouloir l'admettre. C'est ce qui, à mon avis, n'est pas juste pour les Canadiens. Si les membres du gouvernement sont vraiment en faveur de l'abolition, qu'ils se lèvent et le disent et qu'ils expliquent aux électeurs au moment des prochaines élections pourquoi ils n'ont pas tenu compte de la volonté populaire et refusé de maintenir la peine de mort dans nos procédures criminelles.

M. MacGuigan: Ils l'ont expliqué au cours des dernières élections.

M. Stevens: Je suis très heureux que le député m'ait interrompu, car, de toute évidence, quelque chose n'a pas marché au cours des dernières élections. Je lui signalerai que ce qui n'a pas marché pour le gouvernement, c'est le sentiment que l'on savait dans le pays que l'ordre public s'était détérioré sous le gouvernement Trudeau.

M. Pelletier (Hochelaga): Ils nous faut un Nixon.